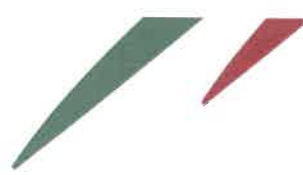




Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

**AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N. 23/AICSTUNISI/2023**  
**PROGRAMME OFFICER AVEC COMPETENCE INTERNATIONALE**  
(Conventions de Contribution n. ENI/2020/416-672 et n. NDICI/2022/441-595)

« PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ARTISANALE EN TUNISIE (ADAPT) »

et

« ADAPT CEREALES »

»

**Profile :** Un/une programme officer avec compétence internationale

**Programmes :** Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales, financés par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau de Tunis de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

**Réglementation en vigueur :**

Vue la Loi italienne du 11 août 2014 n. 125 portant "Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo" ;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 n. 113 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement (MAECI) italien, relatif au "Regolamento recante "Statuto dell'Agenzia italiana per la Cooperazione allo Sviluppo" ed in particolare in capo terzo, articolo 11, comma 1, lettera c)";

Vue la Délibération du Comité Conjoint italien du 19 novembre 2019 n. 101 « Criteri e modalità per la selezione di personale non appartenente alla Pubblica Amministrazione da assumere con contratto di diritto privato a tempo determinato disciplinato dal diritto locale di cui all'articolo 11 comma 1 lettera c) dello Statuto AICS";

Vue la Délibération du Directeur Général de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), du 05.02.2021 n. 28 ;

Le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), recrute un.e Programme officer avec compétence internationale pour l'Unité de Gestion des Programmes ( UGP) dans le cadre de la gestion des deux Programmes cités ci-dessus « ADAPT et ADAPT Céréales ».

**TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>



Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

## DESCRIPTION DES PROGRAMMES :

Le Programme « **Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche en Tunisie (ADAPT)** » de 44,4 millions d'euros qui a démarré le 22 décembre 2020 pour une durée estimée de 94 mois (environ 8 ans) et qui s'inscrit dans la programmation ENI 2019/2020 en soutien au développement rural pour la Tunisie.

ADAPT a pour objectif de soutenir des systèmes de production écologiques et durables en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaînes de valeurs associées. Il vise ainsi, tout d'abord, à faciliter les investissements des promoteurs privés dans le secteur de l'agriculture, de la pêche artisanale et de l'aquaculture qui s'insèrent dans une démarche de production écologique et durable.

Pour ce faire le Programme prévoit :

- i) Un Fonds d'appui d'environ 22 millions d'euros destiné au soutien aux opérateurs privés.
- ii) Le soutien aux Sociétés Mutuelles de Services de l'Agriculture et de la Pêche (SMSA et SMSP).
- iii) Le développement de Partenariats Public-Privé (PPP) pour la gestion de services et biens publics dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture durables.
- iv) Le renforcement des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL), contribuant ainsi au développement d'un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires. Cette composante sera réalisée par le PAM.
- v) La mise en place d'une ingénierie d'animation pour promouvoir le Fonds d'appui afin de favoriser l'émergence des projets éligibles à la contribution ADAPT, et ce en s'appuyant sur un réseau territorial. Cette composante du programme prévoit aussi l'implication du monde de la recherche à travers l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles – **IRESA**.

ADAPT est en synergie et en complémentarité avec le Programme ADAPT Céréales qui s'inscrit dans le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAT) pour la Tunisie financé par l'Union européenne en réponse aux conséquences de la crise Russo-Ukrainienne dans la région MENA. L'Action est mise en œuvre par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM). La durée du Programme ADAPT Céréales est de 58 mois à partir du 15 février 2023 et son budget s'élève à de 24,8 millions d'euros.

**TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

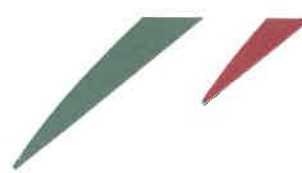
Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>





Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

L'Action vise à améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire de la Tunisie et à valoriser le potentiel d'une production durable et résiliente des systèmes céréaliers du point de vue économique, social et environnemental.

Pour ce faire, le Programme prévoit la mise en place d'un Fonds d'appui d'environ 16 millions d'euros qui sera destinés aux opérateurs.trices tunisien.ne.s du secteur privé œuvrant dans la filière céréalière afin de réduire les coûts de production, d'une part, et d'appuyer les investissements s'inscrivant dans un processus de transition écologique, de l'autre part..

ADAPT Céréales prévoit l'implication de l'Institut National des Grandes Cultures (INGC) qui, d'une part, assurera le suivi des opérateurs.trices du secteur céréalier ayant bénéficié du Fonds d'appui, les accompagnera dans un processus de transition écologique et durable et capitalisera et diffusera les bonnes pratiques identifiées. De l'autre part, l'INGC contribuera à améliorer les compétences des acteurs locaux en matière de transition écologique et durable et renforcer les partenariats nationaux et internationaux existants.

En parallèle le PAM promouvra un modèle de consommation et de production durable des céréales dans les cantines scolaires afin de sensibiliser les élèves et leurs parents sur le gaspillage et une consommation appropriée des produits alimentaires céréaliers.

La gouvernance des programmes ADAPT est assurée par un Comité de Pilotage dont font partie l'AICS, la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie (DUE), le PAM, le MARHP (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche), l'APIA (Agence de promotion des Investissements Agricoles), la BCT (Banque Centrale de Tunisie), l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), le MEP (Ministère de l'Economie et de la Planification). Le Comité de Pilotage inclut aussi deux membres observateurs : l'IRESA et l'INGC.

La mise en œuvre des Programmes ADAPT est assurée par une Unité de Gestion du Programme (UGP) créée et gérée par l'AICS Tunis. La mise en œuvre des Programmes ADAPT et ADAPT Céréales est assurée par une Unité de Gestion de Programme (UGP) créée et gérée par l'AICS Tunis. L'UGP est actuellement composée par :

- Une Cheffe d'équipe avec compétence internationale par intérim
- Deux Programme officer avec compétence internationale
- Trois Programme officer avec compétence nationale - profil technique
- Deux Assistant.e.s Programme avec compétence nationale - profil technique
- Une experte administrative, financière et passation de marché
- Une administratrice/comptable
- Une Experte communication
- Une assistante programme junior
- Une Secrétaire de programme

**TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

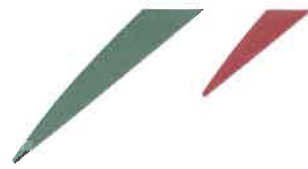
Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>





Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



L'UGP travaille en étroite coordination avec le personnel de l'AICS Tunis et notamment avec l'équipe en charge du secteur « Développement économique et création d'emploi » et sous la coordination de la Responsable du secteur.

## TERMES DE REFERENCE

**Lieu d'affectation :** Siège régional de Tunis, avec des missions de terrain sur toute la Tunisie.

**Contrat et rémunération :** 69.441.97 euros annuels bruts + ajustement pays. La rémunération brute peut être augmentée ou diminuée jusqu'à un maximum de 10 % et des éventuels bénéfices pourront y être ajoutés à la suite d'une décision motivée du Responsable du siège régional et en considération du degré de spécificité du projet/programme de référence e/ou des compétences demandées et/ou au degré de complexité du contexte de référence.

Les ajustements liés au pays ne sont pas prévus pour les citoyen.nes tunisien.nes fiscalement résidents.es en Tunisie.

**Durée :** 12 mois, inclus 2 mois d'essai, avec une possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 36 mois en total.

**Période indicative de démarrage des activités :** janvier 2024

### 1. PRINCIPALES FONCTIONS

Le/la **Programme Officer avec compétence internationale** travaillera au sein de l'Unité de Gestion du Programme ADAPT qui est coordonnée par la **Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi »**.

Il/elle répondra directement à la Responsable du secteur développement économique et coordinatrice du Programme ADAPT et il/elle travaillera sous la responsabilité générale du Représentant du Siège Régional AICS de Tunis, qui est mandaté par l'AICS Rome pour gérer tous les Programmes de coopération déléguée de compétence du Siège AICS de Tunis.

D'une manière générale, le/la Programme Officer avec compétence internationale est appelé/e à assister la Responsable du secteur développement économique, coordinatrice du Programme, à :

- coordonner les activités liées à la mise en œuvre des initiatives financées par l'UE et confiées à la gestion de l'AICS ("coopération déléguée"), dans le domaine du développement économique. Dans ce cadre, le candidat est notamment appelé à contribuer à la gestion du Programme ADAPT - Projet d'Appui au Développement Rural dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie (ADAPT) financé par l'UE pour un

**TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>







Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

montant de 44,4 millions d'euros (Convention de contribution ENI/2020/416-672) et du Programme Adapt Céréales (Conventions de Contribution n. NDICI/2022/441-595) de 24,8 millions d'euros;

- coordonner les ressources humaines et les activités de l'Unité de Gestion du Programme ADAPT et ADAPT CEREALES ;
- gérer, en accord avec les responsables administratifs du bureau de Tunis de l'AICS et de l'UGP ADAPT, les activités d'achat et d'acquisition du Programme ADAPT et assurer la gestion des contrats conclus avec des tiers (préparation des termes de référence pour les fournitures, les services, les consultations, préparation de la documentation nécessaire pour l'utilisation des fonds conformément à la réglementation italienne et/ou au PRAG, exercice de la fonction de gestionnaire de la procédure unique, vérification de l'exécution correcte des services demandés, etc.).
- Coordonner et superviser la production de tous les rapports et documents techniques et financiers liés à la planification opérationnelle et mise en œuvre des activités de l'ADAPT ;
- assurer la coordination entre AICS, DUE, PAM - Programme Alimentaire Mondial, les institutions tunisiennes impliquées dans le projet ADAPT (Ministère de l'Agriculture, Agence de Promotion des Investissements Agricoles, Banque Centrale de Tunisie, Autorité de Contrôle de la Microfinance) et les partenaires internationaux et nationaux, les partenaires exécutifs/prestataires de services et tous les acteurs publics et privés impliqués à divers titres dans la mise en œuvre du projet.
- coordonner et superviser la conception et la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité du Programme ADAPT et, plus généralement, orienter et coordonner les activités de communication et d'information d'ADAPT ;
- assurer la coordination des activités d'ADAPT avec d'autres programmes financés tant par la Coopération italienne que par d'autres partenaires internationaux en Tunisie ;
- Participer à des événements axés sur les domaines d'intérêt de l'ADAPT ;
- Assumer la fonction de responsable unique (« RUP – Responsabile Unico della Procedura ») pour les procédures de passation de marchés lancées par l'UGP ;
- Réaliser d'autres tâches au besoin.

**Interdiction de conduire d'autres activités professionnelles :** Le/la candidat.e sélectionné.e ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité commerciale en Tunisie, ni être en situation de conflit, voire potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial des fonctions prévues à l'article 53 du décret législatif italien n. 165 de 2001, visé par la loi n° 190 de 2012 et par le Code d'éthique et de conduite de l'AICS mentionné au point 7 ci-dessous. Le comité d'évaluation de la présente procédure de sélection se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le/la candidat.e sélectionné.e.

## 2. PROFIL DU CANDIDAT

### 2.1 Conditions d'éligibilité essentielles :

**TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>



Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

Les candidats seront considérés comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- 2.1.1 Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis à la sécurité sociale italienne (67 ans) ;
- 2.1.2 Être en bon état de santé apte à l'emploi ;
- 2.1.3 Ne pas avoir eu, au cours de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation des travaux effectués/exécutés dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS autres que Tunis;
- 2.1.4 Diplôme universitaire (BAC + 3) en relations internationales, sciences politiques et sociales, développement international, économie, agronomie. D'autres diplômes de niveau équivalent dans d'autres domaines peuvent être pris en considération s'ils sont accompagnés d'une expérience sectorielle d'au moins 4 ans additionnels aux 8 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire minimum requise au point 2.1.5.
- 2.1.5 Au moins 8 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la coopération au développement ;
- 2.1.6 Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la coordination, gestion et/ou supervision de projets et/ou programmes dans le cadre de projets de coopération au développement dans le secteur de l'agriculture/pêche/aquaculture auprès d'associations/ONG/ organisations internationales/agences de coopération et/ou en tant qu'expert/e technique auprès de structures publiques et/ou privées ouvrant dans le secteur de l'agriculture/pêche/aquaculture;
- 2.1.7 Maîtrise de l'italien (niveau C2 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.1.8 Maîtrise du français (niveau C1 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.1.9 Maîtrise de l'utilisation des applications Microsoft Office.

## **2.2 Conditions d'éligibilité préférentielles :**

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

- 2.2.1 Diplômes d'études supérieures (master universitaire ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point 2.1.4 ci-dessus ;
- 2.2.2. Expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) ;
- 2.2.3 Expérience de travail antérieure pour le compte du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction Générale pour la coopération au développement et/ou l'Agence italienne pour la Coopération au Développement, de l'Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou non gouvernementales ;
- 2.2.4 Expérience professionnelle similaire exercée dans le pays indiqué dans cet avis de vacance ou région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord).
- 2.2.5 Connaissance de l'arabe (au moins niveau B2 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.2.6 Connaissance de l'anglais (au moins niveau B2 - Cadre européen commun de référence).

**Avant de soumettre leur candidature, les candidats doivent évaluer s'ils remplissent toutes les conditions essentielles spécifiées dans le présent avis de vacance.** Les expériences professionnelles

### **TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

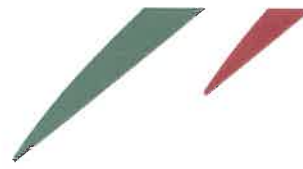
Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>





Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

indiquées dans le curriculum vitae ne sont comptabilisées qu'à partir du moment où le.a candidat.e a obtenu le diplôme requis pour le poste. Les dates de début et de fin de tous les postes précédents et l'indication s'ils étaient à temps plein ou à temps partiel doivent être clairement indiquées dans le curriculum vitae. Les détails de toute expérience professionnelle, formation, recherche ou études doivent être fournis dans la candidature. Sur demande, les candidats.es doivent être en mesure de fournir des pièces justificatives indiquant clairement la durée et la nature de ces expériences.

### 3. COMMENT POSTULER

La candidature doit inclure :

1. Déclaration juridiquement contraignante signée (conformément à l'article 46 du D.P.R. italien 28.12.2000 n. 445) - **selon le modèle ci-joint**, déclarant :

A. Nom, prénom, date et lieu de naissance ;

B. Résidence ;

C. Citoyenneté ;

D. Pleine jouissance des droits politiques et civils ;

E. Absence de condamnation pour toute infraction pénale et absence de toute accusation pénale en Italie et à l'étranger ;

F. Ne pas avoir été licencié, dispensé, déchu ou licencié d'un emploi dans une administration publique, en Italie ou à l'étranger ;

Toute fausse déclaration entraînera pour l'intéressé des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, et le risque de cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

Les candidatures doivent également inclure :

2. Curriculum vitae **signé en français (format Europass : <https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv>)** précisant le mois et l'année exacts de début et de fin de chaque expérience, ainsi que le nombre total de mois pour chaque expérience ;

3. Lettre de motivation **signée en italien** ;

4. Document d'identité en cours de validité (CIN ou passeport).

Les candidats doivent également fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour les communications et doivent informer l'AICS Tunis de tout changement intervenu après la soumission de la candidature.

**Les candidatures dûment datées et signées**, et en format PDF, doivent être soumis à l'adresse électronique suivante : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it) avant le **21.11.2023 à 23h59** (heure de Tunis). L'objet de l'e-mail doit contenir le numéro de l'avis de vacance 23/AICSTUNISI/2023.

**Veillez noter que seules les demandes complètes (y compris les documents 1, 2, 3 et 4) reçues dans les délais seront acceptées et prises en considération.**

**TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>







Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



#### 4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SELECTION

Les conditions suivantes détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- La candidature ne réponde pas à une ou plusieurs conditions d'éligibilité essentielles (voir point 2.1) ;
- La candidature est reçue après la date limite indiquée dans cet avis ou présentée selon des modalités différentes de celles indiquées (voir point 3) ;
- Les documents de candidature ne sont pas signés (voir point 3).

#### 5. EVALUATION DES CANDIDATURES

Une fois le délai pour la soumission des candidatures est expiré, le Représentant de l'AICS Tunis évalue la recevabilité des demandes en ce qui concerne la présence des conditions d'éligibilité essentielles et l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidats concernés.

Par la suite, le Représentant de l'AICS nomme un comité d'évaluation qui sera composé de trois membres, qui remplissent les conditions d'autonomie et d'impartialité à l'égard des candidats. Le comité évalue les candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

##### QUALIFICATIONS (70 points max)

- Diplôme supplémentaire par rapport au diplôme d'études demandé : 10 points max
- Compétences linguistiques : 10 points max
- Expérience professionnelle : 40 points max
- D'autres qualifications ou compétences professionnelles : 10 points max

##### ENTRETIEN (30 points max)

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 40 points sur les qualifications (comprenant l'art. 2.1 - Conditions d'éligibilité essentielles, et l'art. 2.2 - Conditions d'éligibilité préférentielles), seront inclus dans la liste restreinte et invités à un entretien.

L'entretien se déroule auprès du Siège de l'AICS Tunis ou par visioconférence (Skype, Teams ou WebEx) dans le cas de candidats qui ne peuvent se rendre au lieu de l'entretien.

L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'appel à candidatures et évalue les connaissances et l'expérience du candidat, sa capacité à réaliser les tâches en question, les compétences linguistiques requises et toute autre compétence jugée nécessaire pour évaluer le profil du candidat. L'avis d'entretien est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le candidat au moment de la candidature. Les candidats n'ont pas droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'entretien.

Un test écrit peut également être demandé.

##### Score final

##### TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

Site web : <https://tunisi.aics.gov.it/>

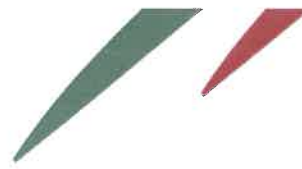






Financé par  
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable  
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche  
Artisanale en Tunisie (ADAPT) n. ENI/2020/416-672  
et ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



À l'issue de l'entretien, un classement est établi uniquement pour les candidats ayant obtenu une note d'au moins 18/30 pour l'entretien et globalement d'au moins 60% du maximum attribuable (60 points sur 100).

## 6. RESULTAT DE LA SELECTION

Tous les candidats.es qui ont postulé à l'avis de vacance seront informé.es via e-mail des résultats du processus de sélection.

Le/la candidat.e ayant obtenu le score le plus élevé dans la liste de classement recevra la communication via e-mail certifiée (PEC). La liste de classement reste valable pour la durée de maximum deux ans. En cas de renonciation du/de la candidat.e sélectionné.e ou de résiliation anticipée du contrat, AICS Tunis se réserve le droit de contacter un.e autre candidat.e de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles.

En cas d'égalité de classement, le/la plus jeune candidat/e sera préféré.e.

Dans le contrat de travail stipulé entre l'AICS Tunis et la personne sélectionnée à l'issue de la procédure de sélection, il est prévu pour les deux parties de se retirer du contrat en présence d'une juste cause, ou d'un fait d'une gravité telle qu'elle ne permet pas la poursuite, même pas provisoire, de la relation de travail.

Le contrat de travail doit obligatoirement prévoir l'engagement du/de la candidat.e sélectionné.e à signer le code d'éthique et de comportement du personnel utilisé par l'Agence italienne de coopération au développement conformément à l'art. 11, paragraphe 1, let. c) de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2015, n. 113.

## 7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La soumission de candidatures par un.e candidat.e implique son consentement au traitement de ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et à l'archivage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection.

Le Représentant de l'AICS Tunis est responsable du traitement des données personnelles.

## 8. CLAUSE DE PROTECTION

À tout moment du processus de sélection, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin au processus de recrutement ou de le reporter pour des raisons justifiées liées aux besoins organisationnels ou financiers de l'AICS.

## 9. PUBLICITE

Cet avis de sélection est publié sur le site PAT (Administration Publique Transparente) de l'AICS et de l'AICS Tunis.

**TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

20, Rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015

Tunis – Tunisie

Tel. +216 71.893.321

E-mail : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)

Site web: <https://tunisi.aics.gov.it/>

